Concours Musique à la française 2009

« Mode d'emploi »

« Musique à la française » est un tremplin destiné aux artistes et groupes amateurs ou semi-professionnels résidant en Belgique et pratiquant un répertoire francophone.

L'inscription au concours est gratuite.

Les candidats doivent être âgés de 18 ans minimum et de 35 ans maximum. S'il s'agit d'un groupe, l'âge moyen des membres du groupe ne peut dépasser 35 ans.

Le groupe ou l'artiste doit être en autoproduction.

Le groupe ou l'artiste ne doit pas avoir atteint le stade de la finale lors d'une précédente édition du concours.

Pour s'inscrire, le groupe ou l'artiste doit envoyer :

- Une démo de bonne qualité (uniquement sur support CD) comprenant trois titres dont au moins deux compositions originales (paroles et musique) en langue française. Une reprise est admise s'il s'agit d'un arrangement original. Un seul CD par participant est autorisé. Les compilations reprenant plusieurs artistes ou groupes ne sont pas admises. Les cassettes, audio ou vidéo, ne sont pas admises.
- Le formulaire d'inscription (disponible sur le site www.conseildelamusique.be) dûment complété et signé.
- Une fiche technique à jour.
- Une biographie du groupe ou de l'artiste.
- Une photocopie de la carte d'identité du responsable du groupe ou de l'artiste.
- Une photo numérique du groupe ou de l'artiste
- Les textes des chansons dactylographiés.

Date limite d'envoi : 18 janvier 2009

Le concours est ouvert à tous les genres musicaux (rock, pop, chanson, variété, musiques électroniques, hip-hop, ragga, reggae, soul, world,...) qui sont répartis en trois grandes catégories (pop-rock, musiques urbaines et chanson). Pour des raisons pratiques, le jury de présélection se réserve le droit d'orienter les inscriptions dans les catégories adéquates.

La présélection se fera sur base du dossier et de la démo. Les artistes seront contactés le 30 janvier 2009 au plus tard de leur participation aux demi-finales.

Les demi-finales auront lieu à la Maison des Musiques, 39, rue Lebeau, à 1000 Bruxelles en février. À l'issue des demi-finales, six candidats seront sélectionnés pour participer à la finale.

Un jury constitué de professionnels du secteur musical (médias, organisateurs de concerts, agents, responsables de labels et maisons de disques…) sera désigné par le Conseil de la Musique pour les présélections, les demi-finales et la finale. Les décisions de ce jury seront sans appel.